



ASSOCIATION DES INDUSTRIES D' HAITI  
*Reconnue d'Utilité Publique*

## NOTE DE PRESSE

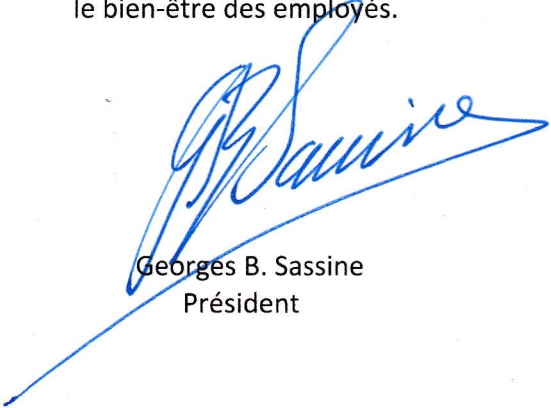
L'Association des Industries d'Haïti (ADIH) félicite le Gouvernement pour avoir publié la loi portant réglementation et organisation du Travail sur la durée de 24 heures répartie en 3 tranches de huit heures.

Nous aimerions également remercier le Parlement pour son support dans nos démarches et sa volonté de comprendre nos préoccupations.

En effet, nous avons pu obtenir gain de cause et cela nous conforte dans notre idée de continuer à nous battre pour créer plus d'emplois. Toutefois, il est malheureux de constater qu'il nous aura fallu vivre et subir autant de destruction pour y arriver.

Nous tenons également à complimenter le Gouvernement pour avoir publié le projet de Loi modifiant l'article 149 du décret du 29 septembre 2005 relatif à l'Impôt sur le Revenu. Une nouvelle fois, nous avons su nous faire entendre et nous vous en remercions.

L'ADIH réitère son appui au Gouvernement dans sa bataille pour la création d'emplois et le bien-être des employés.



Georges B. Sassine  
Président

21, rue Borno, Bois-Moquette, Pétion-Ville, Haïti - B.P. 15199  
Tel : (509) 2946-1211 / 3776-1211 -  
[www.adih.ht](http://www.adih.ht) - [administration@adih.ht](mailto:administration@adih.ht)